

Décision de la Présidente n° 20230112

OBJET : Attribution des lots 1 et 8 du marché de travaux de réaménagement du pôle d'artisanat d'art à Sauveterre de Rouergue

La Présidente de la communauté de communes,

Vu la Loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 20221129-04 du 29 novembre 2022 relative au pouvoir donné à la Présidente pour passer le marché des travaux de réaménagement du pôle d'artisanat d'art ç Sauveterre de Rouergue ;

Vu la relance des lots 1 et 8 dudit marché ;

Vu l'analyse des offres des entreprises,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le lot n°1 « Démolition et gros œuvre », à l'entreprise SEBAT, Rue du Vialard, 81400 CARAMUX, avec un montant global de prestation estimé à 15 525.36 € HT (18 630.43 TTC),

ARTICLE 2 : D'attribuer le lot n°8 « Plomberie Sanitaires Ventilation », à l'entreprise SAS EFG, 101 bis route de Terssac, 81000 ALBI, avec un montant global de prestation estimé à 11 693.43 € HT (14 032.12 € TTC).

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet, dans le cadre du contrôle de légalité.
- Madame la Comptable de la Collectivité.

Fait à Baraqueville, le 12 janvier 2023

La Présidente,
Karine CLEMENT



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DP 20230112 Attribution des lots 1 et 8 pour les travaux du pole
d'artisanat d'art sauveterre

Date de décision: 12/01/2023

Date de réception de l'accusé 29/03/2023

de réception :

Numéro de l'acte : DP20230112

Identifiant unique de l'acte : 012-200068831-20230112-DP20230112-AU

Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 1 .1 .2

Commande Publique

Marchés publics

marchés négociés

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DP 20221205 Attribution lots 1 et 8 pour les travaux du pole d'artisanat
d'art sauveterre.pdf (99_AU-012-200068831-20230112-DP20230112-
AU-1-1_1.pdf)